



Office de la consommation
Qualité et distribution de l'eau
Chemin des Boveresses 155
CH - 1066 Epalinges

Reçu le 30 JUIN 2020



STS 0176

Municipalité de la Commune de Faoug
Administration communale
Route de Salavaux 1a
1595 Faoug

Epalinges, le 25.06.2020

RAPPORT D'ANALYSE

N° de dossier : 20-VD-19410

V 1



INTRODUCTION

Prélèvement du : 22.06.20
Effectué par : Monsieur Pierre-Alain DESSONNAZ
Remarque : L'Office de la consommation ne peut en aucune manière assumer la responsabilité de la représentativité de l'échantillonnage ; les éventuelles mesures ordonnées se basent uniquement sur les résultats de l'échantillon soumis pour analyse.

ÉCHANTILLON(S)

20-69917 Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
3 - Lac de Morat, 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug

RÉSULTATS D'ANALYSES

N° d'échantillon : 20-69917

Secteur : 3 - Lac de Morat
Lieu de prélèvement : 1021 - Plage de l'Ancien Port, 1595 Faoug
Dénomination spécifique : Eaux de baignade provenant de rivières et de lacs
Température [°C] : 20

Analyses microbiologiques (VD-MIBIOL)

Méthode-N°	Paramètre	Résultat	Norme	Appréciation
721-MON-007	Escherichia coli	<10 UFC/100 ml	max. 1 000 UFC/100 ml	
721-MON-013	Enterococcus spp.	<10 UFC/100 ml	max. 300 UFC/100 ml	

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

- Classe A: Eau de bonne qualité bactériologique.
Directive de l'OFEV sur l'évaluation des eaux de baignade et règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages.

ÉMOLUMENTS

Conformément aux dispositions de l'art. 4 du règlement cantonal sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages, les frais d'analyse sont mis à la charge de la commune.

Émoluments : 85.00 CHF (Montant HT)

REMARQUE

Le présent rapport d'analyse ne concerne que le ou les échantillon(s) soumis. Des précisions quant aux méthodes utilisées peuvent être obtenues sur demande. Ce rapport ne peut être reproduit, même partiellement sans l'approbation écrite de son auteur.

pa. 
LE CHIMISTE CANTONAL